

**Arrêté de délégation à Monsieur NIERGOT Michel
n° 2026/37**

Le Maire de la commune de MONTCEAUX,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18,
Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation des adjoints en date du 20 mars 2026,
Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 :

À compter du 20 avril 2026, Monsieur NIERGOT Michel, Conseiller Municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

➤ Voirie communale, espaces publics

Monsieur NIERGOT Michel sera amené à exercer les fonctions suivantes :

Voirie communale, espaces publics :

- Consultation pour les travaux à réaliser à la voirie communale et espaces publics (parkings, espaces de loisirs, chemins de randonnée).
- Suivi des travaux réalisés à la voirie communale et espaces publics.
- Étude de projets relatifs à la voirie communale et aux espaces publics.
- Relationnel avec les agents techniques.
- Recrutement du personnel technique : élaboration de la fiche de poste, entretien des candidats.

ARTICLE 2 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature du Conseiller Municipal sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 :

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 :

Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée ; une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montceaux, le 20 avril 2026

Le Maire,
Dominique MARTIN



Accuse de réception en préfecture
045-218102588-20260424-2026_37-A1
Date de réception préfecture : 24/04/2026